



RENTREE 2023-2024

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

L'inscription des enfants aux services périscolaires (restaurant scolaire, accueil périscolaire) pour la rentrée 2023-2024 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille.

SI VOUS AVEZ DEJA UN COMPTE SUR LE PORTAIL FAMILLE :

Il suffit de mettre à jour les informations fournies l'année dernière directement sur le portail famille en ligne.

Vos modifications seront alors prises en compte et vous pourrez remplir le planning 2023-2024.

Si vous n'avez pas de compte sur le portail, il pourra être créé en appelant la mairie.

Un identifiant et un mot de passe vous seront alors transmis.

ATTENTION : Une fois les mises à jour effectuées, vous devez tout de même apporter [en mairie](#) (pas à l'école) ou transmettre par mail les pièces justificatives listées ci-dessous :

1. Attestation du quotient familial CAF 2023 (**en l'absence de cette attestation, le tarif le plus haut pour les repas sera retenu**)
2. Justificatif d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire

Les inscriptions seront ouvertes à compter du

Mercredi 12 juillet 2023

RAPPEL :

La réservation des services :

La réservation des repas est possible **jusqu'au mercredi 20 h** la semaine précédant la semaine de fréquentation du service

La réservation des garderies est possible **jusqu'au jeudi 20 h** la semaine précédant la semaine de fréquentation du service.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 4 septembre 2023, il faudra donc penser à réserver la cantine et les garderies la semaine qui précède soit au plus tard, le MERCREDI 30/08/2023 avant 20 h pour la cantine et le JEUDI 31/08/2023 avant 20 h pour les garderies.

Nous vous demandons de prendre connaissance du règlement intérieur.

Si vous êtes dans les délais, la validation aux services est automatiquement acceptée

Pour tout complément d'information merci de contacter la mairie aux heures d'ouverture au 04 79 25 51 24 ou par mail finance@arvillard.fr.